

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006050

Signataire : HL/LTD

OBJET : Antenne de service de milieu ouvert de la protection judiciaire de la jeunesse : aménagement d'un local 46, rue Charles Tillon. Avenant n°1 au lot n°4

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°4 du marché cité en objet,

Considérant que la détermination du point de livraison de l'électricité a été défini par E.D.F. après l'attribution du marché, et qu'en conséquence l'entreprise en charge des travaux doit réaliser une liaison entre le local comptage et le tableau général basse tension, non prévue initialement,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°4 du marché cité en objet avec la société MAINTELEC.

Cet avenant sanctionne une plus value de 1 605,93 HT portant le marché de 23.040,50€ HT à 24.646,43 € HT.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Pour le Maire

L'adjoint délégué